

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017

RENDU PUBLIC LE 20/11/17

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Installation de deux nouveaux conseillers municipaux suite aux démissions de Mesdames HUET et ADELAIDE :

- Monsieur MORIEULT Gérard
- Madame OTMANI Linda

ADMINISTRATION GENERALE

- 1/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Gérard MORIEULT pour siéger au sein des diverses commissions et instances suite à la démission de Madame HUET Dominique.

INTERCOMMUNALITE

- 2/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris. Le montant définitif de l'attribution de compensation versée à la Commune en 2017 par la MGP est fixé à 14 378 276 € identique au montant provisoire notifié en début d'année et à celui de 2016. Le budget communal est donc inchangé.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

- 3/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer entre la Ville de Bagneux et la Compagnie SOUROUS relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 € et a autorisé Madame le Maire à la signer.

ORU

- 4/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le transfert à titre gratuit de biens de retour de parcelles au profit de la Commune de Bagneux auprès de CITALLIOS et a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AMENAGEMENT URBAIN

- 5/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'établissement d'un taux majoré à 9 % pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur de projet « 116 avenue Aristide Briand ».

6/ Point reporté

7/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la SCP COOPIMMO ou toute personne morale qui lui est substituée, d'un volume immobilier d'une superficie de 281 m² environ, livré brut de béton en attente des fluides, situé en rez-de-chaussée, d'un ensemble immobilier à construire au 41-43 rue de Verdun.

SERVICES TECHNIQUES

8/ Le Conseil Municipal a autorisé, à la majorité absolue, Madame le Maire à signer les marchés (6 lots) pour les prestations de vérifications réglementaires, contrôle technique, coordination SPS et coordination SSI, d'OPC et de diagnostics réglementaires comme suit :

- Lot 1 Vérifications réglementaires des installations de gaz, électricité, sécurité incendie et moyens de secours et des ascenseurs et monte-charges : Bureau Véritas.
- Lot 2 Contrôles techniques des Bâtiments : BTP Consultants
- Lot 3 Coordination SPS sur chantier : Bureau Véritas Construction
- Lot 4 Coordination SSI : Ceting.
- Lot 5 Ordonnancement, Pilotage et Coordination : OCTI
- Lot 6 Diagnostics immobiliers et diagnostics travaux / démolition réglementaires : AC Environnement

9/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et la convention financière avec l'opérateur de télécommunications Orange et a autorisé Madame le Maire à les signer. Il s'agit de l'enfouissement des réseaux électriques rues Alphonse Pluchet, Charles Michel, des Meuniers, et avenue Jean Jaurès.

10 Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avant projet définitif et la nouvelle estimation / du coût des travaux sur la construction de l'école du Centre Ville. Il a également approuvé,, l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant du marché à 859 146 € HT à passer avec le Groupement de Maîtrise d'œuvre et a autorisé Madame le Maire à le signer.

11/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant 1 au marché n°731701 à passer avec les sociétés SEFI INTRAFOR, SPIE FONDATIONS et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de modifier le bordereau de prix relatif au marché travaux de comblement et/ou traitement des carrières souterraines et mise en œuvre de fondations profondes.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

12 Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat / Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'année 2016.

13 Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat / Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2016.

ADHESION

14 Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'adhérer à l'association Villes Internet. Il a / désigner Madame Nadia SEISEN pour représenter la Commune au sein de cette association.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

15 Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat et de co- / financement du poste de coordonnateur du Conseil Local de Santé Mentale et a autorisé Madame le Maire de la signer et tous documents utiles.

16 Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention conclue entre l'Agence Régionale / de Santé d'Ile-de-France et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (APHP) pour l'année 2017 relative à l'octroi de la subvention représentant un montant de 67 000 € dédié à l'antenne CeGIDD de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à la signer.

EDUCATION

17 Le Conseil Municipal a accepté, à la majorité absolue, la convention à passer avec la / Fondation d'Auteuil – Saint Gabriel et a autorisé Madame le Maire à la signer. Il s'agit de fixer les modalités de participation aux dépenses de fonctionnement de l'établissement, sur la base d'un forfait à 530 € par an et par élève à compter de l'année scolaire 2017-2018.

PERSONNEL

18 Le Conseil Municipal a modifié, à l'unanimité, le tableau des effectifs, à compter du 15 / novembre 2017, comme suit :

FILIERE TECHNIQUE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	209	-1	+2	210
Adjoint technique principal	85	-1		84

de 2ème classe				
Adjoint technique principal de 1ère classe	52	-1		51
Technicien	3	-1	+1	3

FILIERE ADMINISTRATIVE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
adjoint administratif principal de 2ème classe	47	-1		46
adjoint administratif principal de 1ère classe	12	-1		11
Attaché	67		+2	69

FILIERE MEDICO-SOCIALE

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Technicien paramédical de classe normale	1		+1 (TNC 24h hebdo)	2
Cadre de Santé	3	-1 (TNC 24h hebdo)		2
Educateur de jeunes enfantS	7	-1		6
Educateur principal de jeunes enfants	4		+1	5

FILIERE ANIMATION

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Animateur	17	-1		16